

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Mercredi 3 mai 2023
18h00

La séance est ouverte à 18h00

Le mercredi 3 mai 2023, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 28 avril 2023 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENT : Jean-Stéphane CHAILLET

SECRÉTAIRE ÉLU : Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES ; Denis BROLIQUIER ; Nathalie CARLINO ; Jean-Stéphane CHAILLET ; Anne-Sophie CONDEMINE ; Olivier FERNOUX ; Pauline GROSJEAN ; Maryll GUILLOTEAU ; Valentin LUNGENSTRASS ; Jean-Bernard NUIRY ; François ROYER.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Roland BERNARD (pouvoir à François ROYER) ; Pierre OLIVER (pouvoir à Jean-Stéphane CHAILLET) ; Stéphanie STAN (pouvoir à Jean-Bernard NUIRY) ; Florence VERNEY-CARRON (pouvoir à Anne-Sophie CONDEMINE).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

M. Jean-Stéphane Chaillet :

Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 3 mai 2023.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 2 mars 2023 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2023

Je vais vous dire quelques mots sur l'absence du Maire. Le Maire a été sélectionné, comme vous le savez, pour participer à un programme permettant à de jeunes leaders d'approfondir une thématique en rencontrant les acteurs liés à celles-ci. Le programme de cette année a pour thème : «renforcer la sécurité et la cybersécurité dans les vies et comités régionaux ». Au cours de son séjour, le Maire rencontrera des acteurs structurants du domaine afin de découvrir le fonctionnement Outre Atlantique, aux Etats-Unis, pour faire de l'échange de bonnes pratiques et s'inspirer de ce qui se fait de mieux dans d'autres pays. Il sera de retour le 14 mai prochain.

Aujourd'hui, nous avons à l'ordre du jour de cette séance 29 délibérations.

Je donne la parole à Maryll Guilloteau, qui nous quittera à 18h30 car elle a une réunion sur la politique sportive de la Ville de Lyon pour les 3 ans à venir.

Mme Guilloteau : Tout d'abord avant de commencer la présentation de mes rapports, je voulais féliciter notre club de hockey qui a brillé ce week-end et qui a décroché sa place pour le carré final à Charlemagne. Du 6 au 8 mai, vous pouvez aller les soutenir parce qu'ils visent le titre de champion de la division 3 ce qui permettrait de les faire monter en division 2. Ils vont avoir 3 matchs, samedi, dimanche et lundi. Le week-end dernier, un groupe de la résidence Rinck est allé les supporter. Avec Jean-Stéphane, nous les avons accompagnés. Ils étaient ravis et on espère que vous serez nombreux le week-end prochain.

2023-3140-CMMA2-028 Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins le 30 avril et les 2-3-4 juin et 9-10-11 juin 2023 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3190-CMMA2-018 Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de deux salles du Théâtre des Célestins à l'association Villa Gillet dans le cadre du projet scolaire Fictions et du Littérature Live Festival 2023 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des Célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3189-CMMA2-011 Approbation des tarifs de la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des Célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3179-CMMA2-015 Approbation d'un contrat de location d'espaces entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Arty Farty à un tarif dérogatoire pour le concert de Chilly Gonzales du 21 mai 2023 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Auditorium - ONL

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3141-CMMA2-008 Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors !" 2023 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. Chaillet : Merci Mme Guilloteau, vous nous avez encouragés, à la lecture du programme que vous avez sélectionné et notamment l'éternel Dudu, qui va nous faire des cours de Salsa place Gailleton. On pensait qu'il était à la retraite, et non, il continue !

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3231-CMMA2-019 Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, de la danse, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, et CASINO pour un montant global de 368 000 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3523-CMMA2-010 Approbation de l'exonération du droit d'entrée à Gadagne et au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique du 30 juin au 2 juillet 2023 dans le cadre de la deuxième édition du festival entre Rhône et Saône - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Pôle des musées d'histoires et sociétés

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-2960-CMMA2-025 Programmation financière 2023 au titre du volet culture de la politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant de 361 600 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3143-CMMA2-020 Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon pour l'organisation de l'évènement "Open Sport Lyon" les vendredi 23 et samedi 24 juin 2023 - Approbation d'une convention - - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

DELIBERATION RETIREE

2023-3238-CMMA2-021 Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Mineurs "Offre de loisirs municipale " - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3205-CMMA2-024 Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire de locaux dans le Centre d'Echanges Lyon Perrache (CELP), signée le 24 octobre 2019, entre la Ville de Lyon et l'École Nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, pour la dispense des cours de pratiques artistiques amateurs - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Pour information, nous exposons le plus jeune pratiquant de ces cours. On a exposé ses œuvres pour ses 90 et 95 ans. On lui a donné rendez-vous pour ses 100 ans. On espère qu'ils sont tous aussi dynamiques dans ces cours parce que ce monsieur est incroyable.

M. Chaillet : Mme Guilloteau, je vous laisse rejoindre votre réunion pour défendre la politique sportive de l'arrondissement et de Lyon plus largement. Et vous donnez votre pouvoir à Mme Grosjean.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3232-CCMA2-027 Lyon 2e - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Modification du programme des équipements publics (PEP) définitif n°5 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Par une délibération de 2010, la Communauté Urbaine de Lyon a concédé à la SPL Lyon Confluence la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Lyon Confluence 2 Côté Rhône », sur un périmètre d'environ 115 ha pour une durée de 15 ans. Ce périmètre couvre la ZAC Confluence phase 2 et le secteur Perrache/Sainte-Blandine.

En 2012, une délibération a arrêté le Programme des Equipements Publics (PEP) prévisionnel pour les équipements relevant de la compétence de la Ville de Lyon. La programmation pour les 1 200 logements restant à produire est répartie comme suit :

- 240 logements BRS
- 420 logements PLUS/PLAI
- 60 logements PLS
- 460 logements en accession libre.

La délibération qui nous est présentée ici constitue une modification du PEP, qui concerne le transfert de la maîtrise d'ouvrage du gymnase prévu au PEP au profit de la SPL Lyon Confluence et l'ajustement des modalités de son financement et le réajustement de l'enveloppe financière relative à la création d'une aire de jeux, dans le quartier du Champ. Cette opération s'élève à 1 150 000€.

Compte tenu du manque d'informations sur ce dernier projet à ce stade, et de l'absence de concertation malgré le montant de l'enveloppe, je vous invite à vous abstenir sur cette délibération.

M. Lungenstrass : Le projet de la Confluence évolue et je sais que les habitants de la Confluence s'en réjouissent tout particulièrement, notamment les familles. On va avoir une grande aire de jeux qui rentrera en travaux cette année pour être construite juste à côté de la station Mue. Cela formera un grand ensemble d'animations qui sera très chouette et un cœur d'animations pour le quartier. C'est attendu. On a hâte aussi d'avoir cette aire de jeux qui ne sera pas une aire de jeux classique, mais une aire de jeux d'importance où le nombre d'enfants qui pourra y jouer sera plus important. C'est une aire de jeux qui aura aussi une forme ludique autre que les toboggans et balançoires habituels, quelque chose qui fera écho à ce qu'il y a au parc Blandan. Elle ne sera pas de cette forme-là, mais cette aire de jeux monumentale sera très sympa pour les familles. L'autre dossier, effectivement, et nous avons une délibération à ce sujet juste après, c'est le gymnase, qui est absolument essentiel. Il fait partie aussi de cette délibération, vu que l'on met à jour le programme des équipements. Un gymnase qui est important aussi pour les associations sportives du quartier et qui est très attendu. Je rappelle qu'il s'agit d'un quartier qui va avoir encore plusieurs centaines d'habitations supplémentaires d'ici à 2030. Un gymnase qui sera un grand gymnase, il sera équipé d'un mur d'escalade. On pourra y pratiquer tous les sports. Quelque chose d'important pour un nouveau quartier de

penser les services publics.

M. Chaillet : Merci M. Lungenstrass, mais là on va rester sur cette délibération, on reviendra sur le gymnase mais concernant celle-ci, comme je l'ai indiqué il y a eu un manque d'information de la part de la Mairie centrale, un problème de concertation. Là vous nous avez délivré quelques brides d'information en exclusivité, je vous en remercie mais il eut été utile de nous les donner avant ce conseil. Donc, je vous propose de vous abstenir sur cette délibération.

2023-3243-CMMA2-017 Convention de participation financière pour la construction d'un gymnase dans le cadre de la concession d'aménagement de l'opération Lyon Confluence 2 côté Rhône - Lancement de l'opération n° 02269001 "Confluence phase 2 Construction gymnase de type C" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4, programme n° 00004 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous direction logistique immobilière

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Pour rappel, c'est un gymnase qui avait été lancé par l'ancien exécutif de la Mairie centrale et qui avait été soutenu par la Mairie du 2^e arrondissement. Il y avait une vraie demande de la part des habitants. Il est vrai que l'on ne peut pas construire un nouveau quartier, avec des dizaines de milliers de nouveaux habitants sans un équipement digne de ce nom. Denis Broliquier, vous le savez assez, vous étiez à la tête de cet exécutif du 2^e arrondissement. Et donc il verra le jour en 2028-2029 et l'inauguration aura lieu au prochain mandat. On ne sait pas qui coupera le ruban, mais cela sera en 2028 – 2029.

Le montant global de l'opération s'élève à plus de 9 millions d'euros TTC, comprenant la rémunération de 5% de la SPL. La participation financière de la Ville de Lyon s'élève à 8,4 millions d'euros TTC. Une bonne partie du financement sera fait par la Ville. Et nous, bien sûr on le soutient.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-2893-CMMA2-004 Dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement payant sur voirie - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Cette délibération vise à établir une dérogation dans le traitement des données à caractère personnel en ce qui concerne les plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement.

La saisie de la plaque d'immatriculation du véhicule à stationner est obligatoire lors de l'achat des tickets, des vignettes ou des abonnements. La collecte de ce numéro d'immatriculation constitue un traitement de données à caractère personnel. Le traitement de cette information par la Ville de Lyon relève de la mise en œuvre de la compétence de gestion de la politique de stationnement dont est investie la municipalité.

Considérant que la collecte des numéros de plaque d'immatriculation est nécessaire au paiement de la redevance de stationnement sur voirie, le droit d'opposition au traitement de cette donnée personnelle est écarté pour les usagers du stationnement payant sur voirie sur le territoire de la Ville de Lyon.

Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3236-CMMA2-029 Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône - Approbation d'une Convention pour la révision de la Charte lyonnaise du ravalement - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : La Ville de Lyon souhaite s'appuyer sur les compétences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour accompagner la révision de la Charte lyonnaise du ravalement. Cette révision a lieu sous l'impulsion de la municipalité qui souhaite renforcer les exigences en matière de transition énergétique.

La Charte du ravalement doit améliorer la qualité architecturale et environnementale du parc bâti existant, à l'occasion de travaux de rénovation, restauration ou isolation thermique des façades.

La contribution de la Ville de Lyon à l'établissement de cette convention s'élève à 8 000€.

Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-2958-CMMA2-012 Programmation financière 2023 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 330 000 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026 constitue le programme de travail renouvelé du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, auquel je participe en tant qu'adjoint à la sécurité. Ses objectifs sont l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques et l'accompagnement individualisé des publics en difficultés, des victimes et auteurs d'infraction.

La présente délibération nous propose d'approuver la programmation financière de 2023 pour cette stratégie, et notamment l'attribution de subventions à diverses associations chargées de mettre en place des actions en faveur de ces objectifs. Le montant total de ces subventions s'élève à 280 000€.

Les solutions proposées pour les objectifs poursuivis, à savoir la sécurité et la tranquillité publiques, nous paraissent clairement pas suffisantes. La prévention, bien qu'elle joue une part importante dans l'atteinte de ces objectifs, ne peut pas suffire à faire disparaître la délinquance, les rodéos urbains et les incivilités que subissent nos concitoyens au quotidien, et notamment ces dernières semaines.

Je vous invite néanmoins à voter en faveur de cette délibération, qui constitue malgré tout, un pas dans le bon sens.

M. Lungenstrass : Effectivement, s'il s'agit ici d'un programme vaste avec tout un tas d'acteurs qui sont subventionnés, justement pour porter des projets vraiment de prévention, de traiter les problématiques aussi à la source, que ce soit sur le désœuvrement, sur une partie de la jeunesse, sur les personnes qui étaient incarcérées et qui doivent se réintégrer dans la vie. C'est un ensemble de mesures qui est établi là. C'est essentiel de jouer sur deux volets, traiter à la source les problématiques sociétales qu'on peut avoir et donc, ce volet prévention de ce programme CLSPD, et puis, il y a le volet aussi de la présence humaine en particulier, c'est là où on est engagé au niveau de la Ville de Lyon, à renforcer les équipes de police municipale. Jamais la Ville de Lyon n'a autant recruté de policiers municipaux. Je rappelle que l'on a revalorisé leur salaire et traité leurs conditions de travail. Nous avons doublé un certain nombre d'effectif sur l'unité cycliste, renforcé l'UNMC et autres, notamment la brigade équestre qui est présente en presque île. Elle est présente au parc de la Tête d'Or et donc davantage présente sur le terrain en presque île pour faire aussi de la prévention. C'est cet ensemble de mesures prévention et présence humaine qui fait partie de la stratégie. On voit ces derniers temps qu'on est sur une bonne piste pour assurer davantage, tant la tranquillité que la sûreté et que la sécurité des habitants. Il reste clairement des efforts à faire mais on est sur une pente positive. Je pense que l'on peut s'en réjouir collectivement. Et je pense que vous aussi vous devriez vous en réjouir.

M. Chaillet : Merci M. Lungenstrass. Je n'ai pas tout à fait la même joie que vous à la lecture de ce projet. Vous venez d'indiquer qu'il n'y a jamais eu autant d'embauche de policiers municipaux, alors, je vais corriger un peu les choses. Effectivement, peut-être qu'il y a des postes qui sont ouverts, mais il n'y a jamais eu autant de départs de policiers municipaux. Sur le papier, il y en a 365, en réalité, ils sont 280. Dans le 2^e arrondissement, nous avons sur le papier 15 postes ouverts, au moment où on se parle, ils sont 6 dont un au poste et 2 en formations. Les 3 policiers municipaux dans le 2^e couvrent de la Confluence jusqu'à Hôtel de Ville ! Donc, je ne peux pas vous laissez dire que tout va bien et que vous menez une politique active en direction de la sécurité, et notamment quand j'entends l'adjoint à la sécurité encourager à la désobéissance civile. Mais on ne va pas en reparler ce soir.

M. Fernoux : Depuis un petit moment j'entends cette phrase « Désobéissance civile » et un lien sous-entendu avec la violence. J'ai ouvert le Larousse, en vrai j'ai tapé sur Google, je n'ai plus de Larousse à la maison. Définition de la désobéissance civile : refus de se soumettre à une loi de manière pacifique. Ici, on parle de la manière non violente. Selon moi, la désobéissance civile cela peut quand même rester nécessaire. Personnellement, je n'aime pas obéir sans me poser de question. Et je pense que ce n'est pas forcément bon pour la démocratie. Démocratie, elle ne peut pas vivre sans une vigilance perpétuelle de ses citoyens. Quelques exemples pour revenir dans le passé, la désobéissance civile : Rosa Parks, Martin Luther King, la marche du sel en Inde, l'indépendance des pays Baltes avec la révolution. Maintenant, on regarde aujourd'hui ce qui se passe, ce sont des marches pour le climat, parce que le climat c'est important. J'en ai un peu assez qu'on mêle désobéissance civile et violence. La désobéissance civile c'est tout le contraire de la violence et pour rappeler les différentes sorties que l'on a pu avoir de la part d'un certain nombre de personnalités plutôt de droite, je tiens juste à rappeler que tous les exécutifs politiques ont condamnés, avec fermeté, toutes les violences qu'on a pu connaître. Je voulais simplement faire ce petit rappel.

M. Chaillet : Merci M. Fernoux, il faudra peut-être prévoir dans le prochain conseil une délibération sur le financement de dictionnaires, comme ça, vous pourrez distribuer des dictionnaires à vos amis de la NUPES dont la France Insoumise et tous les satellites d'extrême gauche qui en font partie. Et ainsi, peut-être, feront-ils la différence entre la désobéissance civile et la violence. Avant de venir à ce conseil, je suis passé sur le quai Gailleton, il y avait un gros tag demandant à César, l'anarchiste qui a tué Sadi Carnot de revenir. Voilà où on en est dans cette ville. Il faut mettre en garde nos citoyens contre tous ces groupes qui gravitent malheureusement, et je sais que vous deux, vous n'avez pas l'air de faire partie de ces groupes parce que vous êtes des gens bien élevés, bien éduqués. Mais il ne faut pas apporter des garanties à l'extrême gauche qui fait partie de votre exécutif, c'est bien dommage et cela ne vous grandit pas. Merci pour votre intervention M. Fernoux.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3109-CMMA2-005 Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations pour un montant de 238 775 euros - Exercice 2023 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Cette délibération nous propose d'approuver des subventions à diverses structures qui mettent en œuvre des actions en faveur de l'égalité et contre les discriminations. Pour le 2^e arrondissement, je vous propose le vote d'une subvention de 2 000€ au titre de 2023 pour l'association Les Orchidées rouges, un institut psycho-médicosocial qui accompagne les femmes victimes de violences sexuelles ou de mariage forcé. Je vous propose également de voter la subvention à la Ligue des droits de l'Homme – fédération du Rhône, basée dans le 2^e arrondissement, pour un montant de 3 000€.

Au total, ce sont 238 775€ qui seront donnés à diverses associations ayant ces engagements sur l'ensemble de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Je vous propose de voter en faveur de cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3244-CMMA2-009 Approbation d'une convention de groupement de commande entre la ville de Lyon et le CCAS pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Pour le 2^{ème} arrondissement, nous avons plus d'une trentaine de défibrillateurs. Je ne vais pas vous nommer tous les sites mais il me paraît important de rappeler qu'il y en a, à la Sucrière, dans les groupes scolaires, dans le musée de l'imprimerie, dans le théâtre des Célestins, à l'Office du tourisme, dans la majorité des églises, type Saint Nizier, Sainte Croix, Ainay, Sainte Blandine, Saint Bonaventure, Saint François. Il y en a dans les centres de police municipale et nationale, à la patinoire Charlemagne, dans les gymnases et au stade de foot.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3203-CMMA2-022 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 59 520 € - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

M. Chaillet : Effectivement le café Daddy connu de tous et l'association Entourage que j'avais accompagnée quand elle s'est installée sur Lyon il y a 6 / 7 ans. C'est une association qui fait un travail formidable auprès des publics précaires.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3212-CMMA2-003 Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 1 241 000 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3111-CMMA2-006 Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 111 600 euros - Exercice 2023 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3142-CMMA2-016 Attribution de subventions pour la programmation de la deuxième édition du festival "Entre Rhône et Saône", du 30 juin au 2 juillet 2023 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

M. Lungenstrass : Je me réjouis que la MJC Confluence ait déposé un dossier pour avoir une animation. On aura également dans le 2^e arrondissement plusieurs balades, animations qui seront un peu partout, notamment à la Confluence au niveau du jardin aquatique entre le 30 juin et le 2 juillet. On aura une belle édition du festival entre Rhône et Saône et je pense que l'on peut s'en réjouir. Partagez cette date pour qu'il y ait le plus grand nombre qui participe aux différentes animations proposées par les associations.

M. Chaillet : D'ailleurs, dans les différentes associations, j'ai vu qu'il y avait les berges de Mermoz, cela m'a fait un peu sourire mais vous pouvez nous en dire plus M. Lungenstrass ?

M. Lungenstrass : Moi aussi cela me fait sourire mais je ne peux pas vous en dire plus.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3199-CMMA2-002 Attribution d'une subvention de 27 260 euros à la Chambre de Métiers et d'Artisanat et approbation d'une convention partenariale pour accompagner, valoriser et soutenir l'artisanat dans une démarche d'accompagnement à la transition écologique - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-2955-CMMA2-014 Programmation financière 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 513 560 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : C'est une délibération qui arrive toutes les années à la même période, souvent c'est la première période ce qui explique pourquoi cette délibération est d'un montant total un peu plus faible que l'année dernière, mais j'imagine que la 2^{ème} save de la programmation permettra de rattraper le montant légèrement en baisse.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3992-CMMA2-013 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation du montant de l'opération 60059013 "Production de logement social 2021-2026" - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : François ROYER

M. Royer : La Ville de Lyon a pour obligation de réaliser des logements locatifs sociaux dans le cadre de la loi SRU et de la loi Duflot. Le taux SRU au 1^{er} janvier 2022 était de 22,99%.

Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant le développement de nouvelles opérations de logements sociaux.

Cette délibération propose d'accorder de nouvelles subventions pour 43 opérations d'acquisition amélioration, comptant 829 logements dont :

- 345 logements en PLUS
- 484 en PLAI
- Le projet de pension de famille 44 rue Servient Lyon 3^{ème}
- Le projet de logements familiaux rue Thévenet Lyon 4^{ème}

Sur le 2^{ème} arrondissement, voici les projets concernés :

- 102 logements PLAI sur la ZAC Confluence
- 2 logements PLAI au 2, rue Neuve
- 28 logements PLUS et 12 logements PLAI dans l'îlot 2 de la ZAC Confluence
- 22 logements PLUS et 10 logements PLAI sur la ZAC Confluence

Un petit rappel, il faut savoir que la hausse du coût des matériaux, ainsi que la diminution drastique de la construction immobilière souhaitée par la majorité municipale, contribue à faire exploser le coût du logement classique. N'oublions pas que la crise immobilière est là, et le « toujours plus » de logement social n'est pas la solution à apporter. Rappelons que c'est le logement classique qui finance le logement social. Je vous pose une question : que se passera-t-il s'il n'est plus capable de le faire ?

M. Chaillet : Je ne prendrai pas part au vote car je suis administrateur de la SHALMAS qui est une société de loyer de la Ville de Lyon.

M. Lungenstrass : Je ne commenterai pas la dernière remarque du collègue parce qu'on a ce débat suffisamment souvent en conseil d'arrondissement et on ne va pas refaire le débat à chaque fois. Je voudrais juste souligner un des projets, parce qu'on avait pu récemment programmer l'opération de l'îlot qui s'appelle D3 à la Confluence, c'est un îlot de plusieurs logements. Le lauréat a été communiqué il y a quelques mois maintenant, un groupement qu'on a sélectionné en jury. Je voulais particulièrement souligner l'opération ADOMA qui vient d'être citée, qui est une résidence sociale de 100 logements et qui prendra place dans cet îlot. Quand on connaît les résidences ADOMA dans le restant de la Ville, on voit l'importance de faire de la place pour ces résidences-là en plein cœur de la ville et pas seulement dans des quartiers plus éloignés du centre-ville. Voilà, je voulais souligner cela.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Jean-Stéphane CHAILLET.

POUR : 14 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3138-CMMA2-001 Approbation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'éclairage urbain

Rapporteur : François ROYER

M. Royer : Il s'agit du 3^{ème} plan Lumière de la Ville de Lyon. Les deux premiers ont été brillamment conduits par les équipes municipales précédentes et un peu sensibles à la lumière. J'avais suivi cela de près notamment sur les mandats précédents, ceux de Gérard Collomb. Ce troisième plan, j'espère qu'il sera l'occasion de prises de paroles très intéressantes de la part de tous les groupes politiques au conseil municipal. Parce que je pense, que cela nécessite d'approfondir ce dossier, qui pour moi est, comment dire... Je ne vous dis rien ! On nous parle de tout un tas de choses, on nous parle d'une lumière de qualité sur l'ensemble du territoire. Il y a un certain nombre de phrases avec plein de mots. Après, on vous parle d'une écriture lumière, sobre qui répond à la réalité de la nuit. On comprend là, qu'il va falloir faire très attention à la consommation. Il y a un troisième point qui est la citoyenneté et lumière. Et enfin on arrive à un plan d'actions. Et je vais vous lire ce qui est écrit pour le plan d'actions : *« Le troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon présente ainsi les valeurs fondatrices de la politique d'éclairage urbain sur son territoire. Il a pour objectif de servir de document de référence pour tous les acteurs concernés par la construction du paysage nocturne. Pour la première fois, il sera assorti d'un plan d'action pour le mandat en cours, avec des pistes pour le suivant. Ce plan d'action sera amené à évoluer sur la base d'une politique d'évaluation. Un rendez-vous annuel sera proposé à l'ensemble des acteurs concernés pour faire un point d'avancement et permettre un temps de débat. »*

J'alerte tous les groupes du conseil municipal pour faire de belles interventions sur la lumière à Lyon.

M. Chaillet : Je me souviens d'Henri Chabert, adjoint de Michel Noir qui était le monsieur Lumière de cette ville et qui faisait rayonner Lyon, ville de Lumières !

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

POUR : 10 - Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. François ROYER.

2023-3105-CMMA2-007 Développement des actions en faveur de la Gestion citoyenne de la nature en ville : jardins de rue, chantiers participatifs, co-gestion - Mise en place d'une convention de bénévolat - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Biodiversité et nature en Ville

Rapporteur : François ROYER

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-2957-CMMA2-026 Programmation financière 2023 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

2023-3358-CMMA2-023 Ecole maternelle Lamartine - Cours nature - 2 rue Jean Fabre, à Lyon 2ème - Opération n° 02001535 - Lancement des travaux, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-3, programme n°00006 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Biodiversité et nature en Ville

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je me réjouis de vous présenter cette délibération ce soir parce que c'est l'aboutissement de long mois de discussion pour enfin commencer ces travaux. C'est une cour que vous pouvez voir depuis la rue, qui est très minérale et qui a besoin, non seulement d'être végétalisée, mais également d'être sécurisée et on a vraiment insisté là-dessus. On a même réussi à pousser jusqu'à ce qu'elle soit agrandie. Il faut savoir que c'est une cour qui est sur le domaine public, c'est la Métropole qui est propriétaire du sol. Il a fallu de nombreux échanges initiés par la mairie du 2^e arrondissement et soutenus par la Ville de Lyon pour que la Métropole permette d'utiliser encore un peu plus d'espace public. Cette cour va pouvoir être agrandie, végétalisée et on l'espère sécurisée, puisque de toute façon l'ensemble va être complètement repris. S'en suivront des travaux de réaménagement de la rue Jean Fabre, on aura l'occasion de reparler ici, et de l'esplanade puisque l'entrée va être déplacée. Je pense qu'on pourra faire une présentation dans un prochain conseil, peut-être quand tout sera validé pour vous informer du projet définitif. Mais on se réjouit vraiment de ces travaux. Pour information, la cour actuelle fait 315 m² ce qui est très en deçà des recommandations de l'Education Nationale pour trois classes. Il faut se rappeler qu'il y a quelques années, l'école maternelle en comptait 6. On était vraiment très mal lotis. Ces travaux vont permettre d'arriver à 420 m² mais beaucoup mieux aménagés. Un montant total des travaux de 360 000 euros parce que c'est une cour qui est extrêmement contrainte, que ce soit par l'environnement que par tous les réseaux qui passent dessous. Tout le monde a réussi à se parler pour faire le plus beau projet avec des contraintes multiples. Je pense que pour la Ville de Lyon, quand celle-ci aura été faite, ils sauront en faire beaucoup d'autres, parce qu'elle compile à elle seule tout ce qu'il y a de plus compliqué !

M. Chaillet : Merci Mme Grosjean de soutenir ce projet depuis le début du mandat et les autres élus avant. Et espérons que ce type de mesures et l'agrandissement de la cour d'école freinera un peu les départs des familles de notre presqu'île.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur Chaillet met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 15 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, Mme Nathalie CARLINO, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Olivier FERNOUX, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Valentin LUNGENSTRASS, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Stéphanie STAN, Mme Florence VERNEY-CARRON.

M. Chaillet : L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 12 juin à 19h, il sera précédé d'un CICA sur le thème du projet Apaisement Presqu'île.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.